

Réunion du Conseil Municipal du 11 décembre 2014

Le onze du mois de décembre deux mil quatorze à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire, Christophe GUILLARME, celui-ci certifie que la convocation des membres en exercice était de 15.

Membres présents : Christophe GUILLARME, maire, Michel GRAND, Bernard NAULIN, Mireille PALMIER, Nathalie BLANCHARD adjoints, Joëlle BAYARD, Fabienne ETAIX, Edouard PONCET, Véronique PONTON, Fabien MARTINON, Dominique DUBOIS, Maurice ROCLE, Mireille LAURENDON

Absents excusés : Jean-Jacques COGNARD donne procuration à Michel GRAND, Pierre DENIS

Secrétaire de séance : Dominique DUBOIS

Lecture est faite du procès verbal de la dernière réunion.

Le compte rendu est approuvé.

En préambule de la réunion de conseil, la parole est donnée à Anne-Marie POMMIER, présidente du Comité des fêtes, accompagnée de Philippe DUTEL et Jean-Paul FERRAGNE.

Ils présentent le projet de la fête patronale 2015 et demandent l'accord de la municipalité sur le choix du site : parking et salle « Balcons du Forez ». En cas de refus, la présidente souhaite un avis motivé.

INDEMNITE RECEVEUR – Délibération 1412001

En raison de l'arrivée du nouveau comptable du Trésor, Madame Charline Lavoisier, il convient d'entériner une nouvelle délibération afin de fixer le taux de l'indemnité de conseil.

Le conseil municipal (9 voix pour, 4 contre et 1 abstention) décide d'attribuer le taux d'indemnité de 100 % à Madame Lavoisier.

ADHESION SERVICE SANTE AU TRAVAIL - Délibération 1412002

Le Centre de Gestion de la Loire propose le renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive.

Cette convention permettra d'assurer la surveillance médicale des agents de la commune pour la période 2015-2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

ADHESION AUX PRESTATION HYGIENE ET SECURITE DU CDG 42 – Délibération 1412003

Le centre de Gestion de la Loire propose ses services pour les missions d'hygiène et de sécurité qui sont obligatoires tous les 3 ans. Les prestations suivantes sont proposées :

- Information et conseil en prévention
- Inspection hygiène et sécurité
- Assistance individualisée en prévention.

Où cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention

AVENANT CONVENTION ZONE DES PLACES – Délibération 1412004

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 21 avril 2011 et la délibération du conseil communautaire du 6 juillet 2011 approuvant la convention de mise à disposition ponctuelle de moyens pour l'entretien de la zone intercommunale aux places.

Depuis le 1^{er} juillet 2014, les usagers qui étaient reliés à la station du Chanasson à Epercieux sont branchés à la station intercommunale des places.

Bernard Naulin présente l'avenant qu'il convient de signer, ayant pour objet :

- L'entretien de la station intercommunale par les employés communaux de Civens pour 6 000 €/an
- Le versement de la somme de 10 500 € sur le budget 2014 correspondant au rachat par Epercieux de la station du Chanasson
- L'entretien des feux tricolores au carrefour zone des places/RD 1082 : participation commune 30 % - participation CCF 70 %

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cet avenant.

RENOUVELLEMENT PACTE FINANCIER ET FISCAL – Délibération 1410005

Michel Grand rappelle au conseil municipal que par délibération du 28 mars 2011, la communauté de communes de Feurs en Forez avait validé avec les 12 communes membres, un pacte financier et fiscal pour la période 2011-2014 dont les objectifs étaient les suivants :

- développer le territoire en se donnant les moyens de réaliser les investissements relatifs aux opérations d'aménagements et aux équipements structurants.
- contribuer à préserver l'autonomie et la capacité financières actuelles de chaque commune en redistribuant une partie des ressources issues de l'optimisation de la DGF communautaire.
- optimiser les relations financières et fiscales afin de contribuer au développement de leur territoire

Monsieur le Maire propose de le reconduire jusqu'au 31 décembre 2016. Il fait part de l'avis de la CLECT qui s'est réunie et qui s'est déclarée favorable au renouvellement du pacte financier et fiscal dans des mêmes termes qu'actuellement pour les années 2015 et 2016. Il souligne que la communauté de communes, par délibération du 12 novembre 2014 a approuvé ce renouvellement. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renouveler le pacte financier et fiscal, dans ses mêmes termes pour les années 2015 et 2016.

DECISION MODIFICATIVE – délibération 1412006

Vu l'avenant numéro 1 à la convention signé avec la CCFF, et afin de verser la somme de 10 500 € sur le budget assainissement, le conseil municipal a validé à l'unanimité, la décision modificative suivante :

- moins 10 000 € au 6152
- plus 10 000 € au 658

VOIRIE 2015 – délibération 1412007 :

Le dossier de demande de subvention concernant la voirie 2015 doit être transmis au Conseil Général avant le 15 décembre. Une estimation a été faite pour 48 150 € HT. La commission voirie validera les travaux à effectuer et fera la demande de devis auprès des entreprises.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer cette demande de subvention.

QUESTIONS DIVERSES :

Rythmes scolaires :

Mireille Palmier fait un bilan de la 1^{ère} période : Le taux de participation des enfants aux temps d'activités périscolaires est de 84 %.

Globalement, parents et enseignants sont satisfaits du fonctionnement.

Le fonds d'amorçage accordé aux communes par l'État est reconduit en 2015. La deuxième période est en préparation.

Fleurissement :

La commune est classée en 1^{ère} place au concours départemental (1001 à 2000 habitants). Commentaires du jury : Très belle harmonie, réaménagement du bourg réussi.

Classement des particuliers

Civilité	Nom	Prénom	Catégorie	Classement
M.	CHAVAGNEUX	Jean	A	Encouragement
M.	TROTTET	Noël	C	4ème
M.	MICHALON	Gaston	C	Encouragement
M.	DESBROSSE	Roger	B	Non retenu

La remise des prix aura lieu le 28 février à Veauche.

La commission fleurissement travaille sur le dossier de la 1^{ère} fleur.

- **Contrat aidé :**
Gaëlle MICHON est embauchée en contrat unique d'insertion du 8 décembre 2014 au 7 décembre 2015.
Elle effectuera 24 heures hebdomadaires : aide à la cantine, participation aux temps d'activités périscolaires, espaces verts...
- **Club du 3^{ème} âge**
En raison de l'humidité croissante et de la vétusté du local au rez-de-chaussée du presbytère, les aînés s'installeront à la cantine. Cette pièce, trop petite, n'est plus utilisée pour le repas des enfants qui déjeunent dans la salle des fêtes.
- **Projet école**
Monsieur le Maire suggère la construction dans la cour de l'école d'un bâtiment incluant une salle de classe et la cantine.
L'Atelier Ampère nous proposera une esquisse.
- **Intercommunalité**
Michel GRAND fait le point sur les actualités de l'intercommunalité
Très haut débit dans la Loire - Présentation d'un film :
https://www.youtube.com/watch?v=B1KWb2pR_Fk

PIG : il est possible d'orienter d'ores et déjà les administrés qui souhaitent rénover un logement vers le **PACT LOIRE au 04 77 43 08 80**. En téléphonant, ils auront un 1^{er} contact, qui permettra de savoir s'ils sont éligibles ou non.

- **Comité des fêtes**
Suite à l'intervention des responsables du comité de fêtes avant le conseil, Monsieur le Maire demande à chacun de donner son avis sur le déroulement de la fête patronale sur le site de la salle « Les Balcons du Forez » et non plus dans le bourg du village comme les années précédentes.
Le conseil se prononce contre le déroulement à Beaugerard pour des raisons de sécurité principalement et d'isolation des commerces par rapport aux festivités.
Le conseil reste néanmoins ouvert à la discussion.

Boulangerie

Monsieur Faverot a demandé un rendez-vous avec le maire pour évoquer, entre autres, le problème d'accès handicapés de son commerce. La commission voirie étudiera les possibilités.

TOUR DE TABLE

- Maurice Rocle rappelle les compétences et objectifs du SIEL
- Fabien Martinon présente les projets du CMJ : Table d'orientation, chasse aux œufs de Pâques, remise de colis avec le CCAS, concours maisons décorées pour Noël et pour la fête patronale, distribution de brassards, création d'un logo CMJ
- Demande d'éclairage des escaliers extérieurs à la salle des Balcons du Forez
- La FNACA souhaite la prise en charge de la commémoration par la municipalité : le conseil donne son accord
- Evergreen place de l'école : l'affaissement sera repris début janvier par l'entreprise CHARTIER.
- Organisation d'un don du sang à la salle des Balcons du Forez le 16 septembre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le prochain conseil est fixé au jeudi 29 janvier 2015